FICHE DE DONNEES DE SECURITE POUR LESABRASIFS AGGLOMERES A LIANT ORGANIQUE

1. Identification du produit et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

1.1 Désignation du produit

FEPA - 1.2

DISQUE EHT 125-1,6 A46 N SG ALU

61341225

1.2 Application

Abrasifs agglomérés pour le meulage et le tronçonnage de divers matériaux.

1.3 Identification de la Société

Société: August Rüggeberg GmbH & Co. KG PFERD-Outils

Adresse: Hauptstraße 13
51709 Marienheide
Allemagne

Téléfone: +49(0)2264/9-0 Fax: +49(0)2264/9-400

E-Mail: msds@pferd.com

1.4 N° d'appel d'urgence

Orfila 01 45 42 59 59

2. Identification des dangers

Non applicable.
Les Abrasifs appliqués à liant organique sont des articles et ne sont pas des substances ou préparations dangereuses selon définitions de la Directive 1999/45/CE.
Voir également les sections 8 et 16.

3. Information sur les composants

Le produit contient les ingrédients suivants qui sont classifiés selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

	Nom	Numéro (ELINCS/EINECS)	Numéro CAS	Plage de concentration %	Classification
	Potassium-Aluminium-Fluorure	262-153-1	60304-36-1	10.0 - 15.0	Xn; R 20/21/22 Xi; R 36/37/38 R 52/53
	Cryolithe	237-410-6; 239-148-8	13775-53-6; 15096-52-3	0.0 - 2.5	Xn; R 20/22 T; R 48/23/25 N; R 51/53

(Les Phrases-R sont listées en section 16)

Copyright FEPA, 20 Avenue Reille F-75014 PARIS EU

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Voir également les sections 8 et 16

Inhalation: impossible à cause de la forme du produit
Contact avec les yeux: impossible à cause de la forme du produit
Contact avec la peau: pas d'effet dangereux connu
Ingestion: improbable à cause de la forme du produit
Note destinée aux médecins: Non disponible

5. Mesures de lutte contre l'incendie - prévention des explosions et des incendies

Un dégagement de fumées toxiques est possible. Utiliser un appareil respiratoire.

Produits d'extinction: eau, mousse, sable, poudre ou CO2, en fonction des matériaux environnants.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Non applicable.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Suivre les instructions des fabricants de machines et les règlements nationaux applicables. De plus respecter les recommandations de sécurité du fabricant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Avant le meulage une évaluation des dangers doit être effectuée et les mesures de protection individuelle correspondantes mises en place.

8.1. Limites d'exposition et/ou valeurs limites biologique

Surveiller les limites des composants suivants
(Respecter les règlements officiels locaux ou nationaux pour les poussières)

	Nom	N° CAS	Spécifications	Limites de concentration (valeurs moyennes journalières)	Valeur à court terme	Remarques
	Poussières réputées sans effet spécifique		TRGS 900 AGW (Allemagne)	3 mg/m³, Fraction alvéolaires; 10 mg/m³, Fraction inhalable	2(II)	
	Potassium-Aluminium-Fluorure	60304-36-1	2000/39/CE	2,5 mg/m³ (en F)		
	Potassium-Aluminium-Fluorure	60304-36-1	TRGS 900 AGW (Allemagne)	1 mg/m³ (en F), Fraction inhalable	4(II)	Y, H
	Potassium-Aluminium-Fluorure	60304-36-1	OSHA PEL (USA)	2,5 mg/m³ (en F)		
	Cryolithe	13775-53-6; 15096-52-3	2000/39/CE	2,5 mg/m³ (en F)		
	Cryolithe	13775-53-6; 15096-52-3	TRGS 900 AGW (Allemagne)	1 mg/m³ (en F), Fraction inhalable	4(II)	Y, H

Copyright FEPA, 20 Avenue Reille F-75014 PARIS

	Cryolithe	13775-53-6; 15096-52-3	OSHA PEL (USA)	2,5 mg/m³ (en F)		

Note: Des poussières dangereuses provenant de la pièce travaillée peuvent se dégager durant les opérations d'abrasion. Prendre en considération les règlements nationaux pour les valeurs limites de l'exposition aux poussières.

8.2. Contrôle et limites d'exposition
8.2.1. Contrôle d'exposition du poste de travail
8.2.1.1. Protection respiratoire: Utiliser un équipement de protection respiratoire (le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)
8.2.1.2. Protection des mains: Porter des gants de protection (le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)
8.2.1.3. Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité ou une visière de protection (le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)
8.2.1.4. Protection de l'audition: Porter des protections auditives (le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)
8.2.1.5. Protection corporelle: Porter des vêtements de protection (le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)

9. Propriétés physico-chimiques

9.1 Etat physique: solide
9.2 Couleur: variable
9.3 Solubilité dans l'eau: non définie

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité
Les abrasifs agglomérés à liant organique sont stables pendant leur manutention et leur stockage si effectué correctement.

Réactivité
10.1 Conditions à éviter:
Pas de décomposition en stockage normal.

10.2 Matériaux à éviter:
Pas de réactions dangereuses connues.

10.3 Produits de décomposition dangereux:
Des produits de décomposition dangereux ou toxiques peuvent se dégager à des températures supérieures à 250 °C.

11. Informations Toxicologiques

Pas d'effets toxiques connus en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau.
Voir également la section 8.

12. Informations écotoxicologiques

12.1 Ecotoxicité: pas d'effets connus
12.2 Mobilité: pas de potentialités connues

Copyright FEPA, 20 Avenue Reille F-75014 PARIS

12.3 Persistance et dégradabilité: pas de potentiels de biodégradabilité connus
12.4 Potentiel de Bioaccumulation: pas de potentialités connues
12.5 Autres effets dangereux: pas d'effets connus

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

13.1. Produit
Respecter les règlements locaux et nationaux.

☒ Compte tenu des composants et propriétés l'élimination comme déchet non dangereux (2000/532/EC) est possible si aucun matériau dangereux n'a contaminé les abrasifs. (EWC - Nr.120121).

☐ Compte tenu des composants et propriétés doit être éliminé comme déchet dangereux (2000/532/EC) (EWC – Nr. 120120)

13.2. Emballage
Respecter les règlements locaux et nationaux!

14. Informations relatives au Transport

Les règlements internationaux pour le transport des produits dangereux ne s'appliquent pas à ce produit.

15. Informations Règlementaires

Aucun marquage spécifique n'est demandé par les Directives CE applicables.

16. Autres Informations

R 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R 48/23/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations ci-dessus sont basées sur nos connaissances actuelles et ne constituent aucune garantie de l'état du produit. Ces informations ne font en aucun cas partie d'un accord contractuel. Il demeure de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois et règlements en vigueur.

Préparé par: Sce Commercial

Contact: +49(0)2264/9-0

Copyright FEPA, 20 Avenue Reille F-75014 PARIS EU